

LE PERMIS AM

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

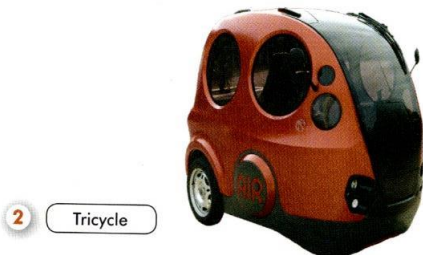
	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle léger
	Âges	14 ans	
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e ①	L2e ②	L6e ③
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou Puissance	50 cm ³ ou 4 kW		
Poids à vide			< 350 kg
Restriction	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger		



① Cyclomoteur



③ Quadricycle léger



② Tricycle

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Formation pratique hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles. • Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Contrôles indispensables pour l'entretien et le maintien de la sécurité. • Maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquences 2 et 4*	• 4 h	• Formation pratique en circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Utilité et respect de la règle. • Prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers. • Facteurs et prise de conscience des risques.
Séquence 3	• 1 h	• Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules. • Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage). • Échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

* Les séquences doivent se dérouler dans l'ordre 1, 2, 3 et 4.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE DU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
 Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 du décret du 8 novembre 2012, modifié par l'arrêté du 12 juin 2015.

Nom de l'organisme : _____
 N° d'agrément : _____
 N° SIRET ou SIRET : _____
 Adresse : _____

Date et lieu de délivrance de l'agrément préaférentiel : _____
 Adresse : _____

Nom de famille : _____
 Nom d'usage : _____
 Prénoms : _____
 Né(e) le : _____ à : _____
 Adresse : _____

Je suis les 7 heures de formation pratique (cocher la mention étudiée) :
 option cyclomoteur option quadricycle léger à moteur

Date de délivrance de l'attestation : _____

Signature du bénéficiaire de la formation : _____
 (en présence de)

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément : _____

Exemple non affecté Exemple non élève Exemple non établissement
 L'attestation est valable pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, est valable à l'échelle nationale, sur le territoire national, les options des quadricycles légers à moteur doivent être validées à l'échelle nationale.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

